

## Annexe – Convention de partenariat

Entre,

### **Le Lycée Alphonse Daudet**

Etablissement public local d'enseignement

N° SIREN : 193 000 213

Domicilié 3 Boulevard Victor Hugo – 30039 Nîmes

Représenté par son proviseur, **Monsieur Pascal LORBLANCHET**,

Ci-après dénommé « EPLE »

Et,

### **L'Université de Montpellier**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

N°SIREN : 130 020 548, code APE 8542Z

Domiciliée 163 rue Auguste Broussonnet – 34090 Montpellier

Représentée par le Président d'Université, **Monsieur Philippe AUGÉ**

Ci-après dénommée « EPSCP »

Agissant au nom et pour le compte de la **Faculté d'Économie**

Représentée par son Directeur, **Monsieur François MIRABEL**

Domicilié Espace Richter, Avenue Raymond Dugrand CS 79606 - 34960 Montpellier cedex 2

Ci-après dénommée « UFR »

Il a été convenu ce qui suit :

### Mise en œuvre de l'article 2 : FORMATIONS CONCERNÉES

La présente convention concerne les formations suivantes

– CPGE du lycée Daudet :

- CPGE ECG - ESH Maths appliquées
- Classe préparatoire littéraire, option BL

- Objectifs spécifiques à la classe préparatoire :

Les classes préparatoires économiques et commerciales générales option économie et les classes préparatoires littéraires option BL débouchent sur les Grandes Ecoles de commerce (HEC, ESSEC, EDHEC, TBS, KEDGE...), les Ecoles Normales Supérieures et l'ENSAE.

Les enseignements qui y sont dispensés sont d'une polyvalence exceptionnelle et organisés autour de quatre grands pôles : mathématiques, histoire-géographie, sciences économiques et un pôle littéraire de culture générale et philosophique. Deux langues sont obligatoires dont l'une est l'anglais.

– Université de Montpellier : Licence mention Economie

La licence mention Economie constitue le socle de la formation d'économiste. Elle est notamment adossée à un fort tronc commun, permettant les passerelles et les réorientations. Elle se déroule sur 3 années (6

semestres). Les enseignements qui y sont dispensés demandent de bonnes capacités d'abstraction. Elle aborde le fonctionnement d'une économie (macroéconomie), analyse le comportement des acteurs économiques (microéconomie), étudie l'organisation des marchés et le rôle de l'Etat.

La licence mention Economie est organisée autour de 3 grands domaines :

- L'Economie (microéconomie, macroéconomie, Histoire économique, ...);
- Les matières techniques (mathématiques, statistiques);
- Les disciplines d'ouverture complémentaires à la formation d'un économiste (sociologie politique, droit, gestion, informatique, langues).

Un parcours international en anglais peut être choisi par les étudiants dès le second semestre de la L1.

#### **Mise en œuvre de l'article 4 : INSCRIPTIONS**

L'inscription pédagogique des étudiants est réalisée dans les conditions suivantes :

La double inscription au lycée Daudet de Nîmes et à l'Université de Montpellier est obligatoire pour tous les étudiants concernés par cette convention.

L'inscription au lycée est antérieure ou simultanée à celle de l'Université.

Les élèves boursiers n'ont pas de droits d'inscription à acquitter.

Le Lycée Daudet fournit la liste des étudiants inscrits en cycle CPGE cité ci-dessus au service scolarité de la Faculté d'Économie.

Ces étudiants font ensuite leur inscription selon les modalités qui leur seront communiquées au plus tard le 15 octobre de l'année universitaires en cours.

Ils paient leurs droits d'inscription à l'Université de Montpellier.

#### **Mise en œuvre de l'article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

L'inscription auprès de l'EPSCP confère aux étudiants les droits et services ci-après détaillés :

- A l'ensemble des installations et des services proposés ;
- Aux activités culturelles, associatives et sportives proposées par les services de l'Université, dans les mêmes conditions que celles offertes aux étudiants de l'Université ;
- Aux activités publiques : colloques, conférences, régulièrement annoncées sur le site de l'Université ;
- A la bibliothèque universitaire (ouverte du lundi au vendredi, et le samedi d'octobre à avril) ;
- A la médecine préventive ;
- Aux restaurants universitaires ;
- Aux services d'orientation universitaires : bilan et conseils d'orientation ;
- Au sport universitaire ;
- A une connexion internet en wifi sur les différents sites de l'Université ;
- Droit de vote.

L'inscription administrative ouvre à chaque étudiant un compte électronique "étudiant UM" qu'il convient d'activer dès réception du certificat de scolarité ou de la carte d'étudiant. L'identifiant et le mot de passe donnent accès à un ensemble de services numériques en ligne, via l'ENT (Environnement Numérique de Travail).

Par ce moyen, l'étudiant a accès à distance :

- à une inscription automatique sur les listes de diffusion "étudiant" délivrant des informations sur l'actualité pédagogique, scientifique et culturelle de l'université ;
- à son contrat pédagogique ;
- aux ressources pédagogiques par le biais de la plate-forme pédagogique Atlas ou Moodle : accès à des documents de TD, à l'emploi du temps et à ses modifications, etc. ;

- aux ressources électroniques de la Bibliothèque Interuniversitaire (tutoriels et modules d'autoformation en ligne) :
  - consultation du catalogue ;
  - revues électroniques : plus de 80 000 titres, toutes disciplines et langues confondues ;
  - livres électroniques : Texte intégral d'œuvres du domaine public ;
  - usuels : Encyclopedia Universalis, dictionnaires, corpus bibliographiques, etc. ;
- ressources en ligne du SCUIO-IP.

### **Mise en œuvre de l'article 6 : ACTIONS ET CONTENUS DU PARTENARIAT**

Les objets du partenariat retenu sont précisés (cases à cocher) et développés ci-après :

- Les échanges de charges d'enseignement selon les modalités suivantes ;
- La mise en œuvre d'enseignements communs selon les modalités suivantes ;
  - Le rapprochement des enseignants et personnels du lycée Daudet Nîmes et de l'Université de Montpellier intervenant dans l'information et l'accompagnement à l'orientation des élèves et des étudiants en vue de favoriser une plus grande connaissance réciproque des systèmes d'enseignement où ils exercent et des évolutions introduites par les dernières réformes, mais aussi d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement selon les modalités suivantes :
    - Participation possible de professeurs volontaires des classes préparatoires citées à un ou plusieurs groupes de recherche de la Faculté d'Économie en fonction des thématiques de recherche ;
    - Organisation de réunions avec les enseignants des deux établissements sur les contenus disciplinaires des programmes de la licence mention Économie et des compétences acquises ;
    - Rapprochement des services de Scolarité des Services Administratifs des deux partenaires dans le cadre des inscriptions. Une liste des étudiants inscrits en CPGE et à la Faculté d'Économie de Montpellier devra être établie à l'échéance de la campagne d'inscriptions.
- L'initiation des lycéens à la recherche (à préciser éventuellement) ;
- Les cordées de la réussite (préciser la cordée de rattachement) ;
  - La mise à disposition de ressources pédagogiques et documentaires et formations en ligne pour les enseignants (à préciser éventuellement).
- Les enseignants des CPGE précitées pourront bénéficier, dans des conditions qui devront être définies, d'un accès privilégié aux outils de documentation de la Faculté d'Économie de Montpellier.
  - La mutualisation et/ou mise à disposition des ressources matérielles/locaux/plateformes techniques : centre de documentation, ressources numériques des établissements (à préciser éventuellement).
  - La préparation des lycéens à l'orientation vers l'enseignement supérieur (information – conférences thématiques - journées d'immersion des lycéens – orientation active...) selon les modalités suivantes :
- Collaboration concernant l'orientation (exemple : présentation des formations de la Faculté d'Économie de Montpellier aux élèves du second cycle du Lycée Daudet),
- Organisation de journées d'immersion à la Faculté d'Économie à la demande du Lycée Daudet pour ses élèves en classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale,
- Participation aux événements organisés par la Faculté d'Économie de Montpellier et correspondant à la formation des étudiants de la classe préparatoire .... (Exemples : tables rondes, séminaires, ...),

- Accompagnement, par l'enseignant référent de la L2, des étudiants issus d'une première année CPGE économique du Lycée Daudet entrant en 2<sup>ème</sup> année de licence de la Faculté d'Economie de l'Université de Montpellier.
  - La réciprocité de la reconnaissance des parcours EPLE/EPSCP : passerelles réciproques permettant les réorientations entre les formations des partenaires (notamment modalité d'accueil et de validation d'acquis des étudiants dans les deux sens), poursuite d'études au sein de l'EPSCP selon les modalités suivantes :

La commission mixte paritaire d'évaluation visée dans la convention cadre est composée des représentants de la formation en CPGE et des représentants de la formation dans laquelle se sont inscrits les étudiants dans l'UFR.

Le partenariat entre les classes préparatoires précitées du lycée Daudet et la Faculté d'Économie de l'Université de Montpellier rend les passerelles entre les deux établissements plus faciles et plus naturelles.

Ainsi l'étudiant désirant opter pour un parcours universitaire traditionnel au cours de sa scolarité en classe préparatoire, pourra le faire selon les modalités suivantes :

Après le premier semestre de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 30 crédits ECTS correspondant au premier semestre de CPGE, après avoir constitué un dossier de réorientation et après validation par la commission mixte paritaire d'évaluation, pourra suivre les cours du 2<sup>ème</sup> semestre de 1<sup>ère</sup> année de licence au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Dans le cas où l'étudiant n'a pas obtenu les 30 crédits ECTS du 1<sup>er</sup> semestre, il pourra être proposé, après avis de la commission mixte paritaire d'évaluation, d'inscrire l'étudiant au 2<sup>e</sup> semestre avec la possibilité de rattraper les UE du 1<sup>e</sup> semestre.

Après la première année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu, par décision du conseil de classe la validation de 60 crédits ECTS correspondant aux deux premiers semestres de CPGE et après validation de la commission mixte paritaire d'évaluation, pourra s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de licence au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

Après la seconde année de CPGE, l'étudiant ayant obtenu la validation de 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres de CPGE et après validation de la commission mixte paritaire d'évaluation pourra s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année de licence Economie au sein de la Faculté d'Économie de Montpellier.

La présente annexe à la convention est établie en quatre exemplaires et adressée à l'ensemble des parties.

Fait à Montpellier, le 01/12/2021

<p>Le proviseur du Lycée Daudet</p>  <p>Pascal LORBLANCHET</p>	<p>Le Président de l'Université de Montpellier</p>  <p>Philippe AUGÉ</p>	<p>La Rectrice de région académique Occitanie, chancelière des universités</p>  <p>Sophie BEJEAN</p>	<p>Le Directeur de l'UFR Economie</p>  <p>François MIRABEL</p>
---	---	--	---